



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
4 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

### Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence  
des Nations Unies sur les pays les moins avancés:  
contribution de la CNUCED**

## **Examen préliminaire des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: Faits nouveaux et voie à suivre**

### **Rapport du secrétariat de la CNUCED**

#### *Résumé*

Le présent rapport passe en revue le Programme d'action d'Istanbul, tant du point de vue des buts et des objectifs qu'il énonce – au premier rang desquels figure le retrait de la moitié des pays de la liste des pays les moins avancés (PMA) d'ici à 2020 – qu'au regard du Programme d'action de Bruxelles. Son principal objet est d'effectuer un examen préliminaire des résultats de la Conférence.

Le rapport est composé de trois parties. La première décrit la structure et le contenu du Programme d'action d'Istanbul<sup>1</sup>. La deuxième présente une évaluation de la situation actuelle des PMA au regard des buts et des objectifs quantitatifs énoncés dans le Programme d'action. La troisième analyse ses incidences sur les activités de la CNUCED.

---

<sup>1</sup> Voir le document final révisé distribué le 23 mai 2011 (A/CONF.219/3/Rev.1).

## Introduction

1. Conformément aux résolutions 63/227 et 64/213 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a eu lieu à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, avec les objectifs ci-après énoncés dans la résolution 63/227:

a) Réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action [de Bruxelles] par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement (...);

b) Recenser les politiques internationales et nationales efficaces à la lumière de l'évaluation effectuée ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face;

c) Réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale, lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, (...) et aider [l]es pays [les moins avancés] à éliminer la pauvreté et à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale;

d) Engager la communauté internationale à renforcer son appui et son action en faveur des pays les moins avancés et, à cet égard, élaborer et adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

2. À l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (également connu sous le nom de Programme d'action d'Istanbul). L'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul est «de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés» (par. 27). S'agissant du retrait de la catégorie des pays les moins avancés, l'objectif convenu est que la moitié de ces pays devraient être en mesure de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020.

3. Le présent document a pour principal objet d'effectuer un examen préliminaire des résultats de la Conférence en vue a) d'engager le débat dans le cadre du Conseil du commerce et du développement sur les questions liées à la mise en œuvre des engagements pertinents pris par la CNUCED; b) de contribuer aux examens de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, prescrits par la Conférence; et c) d'explorer les moyens d'intégrer les priorités pertinentes du nouveau Programme d'action dans les activités du secrétariat de la CNUCED et du mécanisme intergouvernemental.

4. Le rapport est composé de trois parties qui constituent également la trame des discussions à suivre. La première partie décrit la structure et le contenu du Programme d'action d'Istanbul. Pour mettre en relief les éléments de continuité et les éléments de changement, le Programme d'action d'Istanbul est comparé, dans la mesure du possible, avec le Programme d'action de Bruxelles, qui l'a précédé et qui a été conclu en mai 2001 à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il convient de noter que la comparaison est à des fins strictement analytiques et qu'elle n'a aucune incidence sur la réalisation des objectifs prioritaires. En effet, loin de s'exclure l'un l'autre, les deux programmes d'action sont complémentaires, les principaux objectifs du Programme d'action de Bruxelles n'ayant rien perdu de leur actualité pour la présente décennie et restant en vigueur. Durant la négociation du Programme d'action d'Istanbul, les États membres étaient animés par une volonté sincère de poursuivre sur la lancée du Programme d'action de Bruxelles. La deuxième partie contient une évaluation de la

situation actuelle des PMA au regard des buts et des objectifs quantitatifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. En d'autres termes, il fait le point du chemin parcouru par les PMA et compare ces résultats avec les objectifs visés pour la fin de la décennie. Enfin, la troisième partie analyse les incidences du Programme d'action d'Istanbul sur les activités de la CNUCED, en insistant tout particulièrement sur les moyens à mettre en œuvre pour que la CNUCED puisse réaliser les buts, les objectifs et les activités énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul.

## I. Examen du Programme d'action d'Istanbul

### Structure

5. La structure du Programme d'action d'Istanbul est simple et, à maints égards, semblable à celle du Programme d'action de Bruxelles. À l'instar du document antérieur, le Programme d'action d'Istanbul consiste, en majeure partie, en une liste d'actions classées par domaines prioritaires (appelés, dans le Programme d'action de Bruxelles, «engagements»). La structure du Programme d'action d'Istanbul ressemble aussi à celle du Programme d'action de Bruxelles, en ce sens qu'il consacre un chapitre au partenariat et un autre à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance. Toutefois, le Programme d'action d'Istanbul se distingue de son prédécesseur en consacrant un chapitre à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, un au rôle de la coopération Sud-Sud et un au reclassement des pays de la catégorie des PMA. Le seul chapitre du Plan d'action de Bruxelles qui ne fasse pas partie de la structure de base du Programme d'action d'Istanbul est celui qui concerne les «objectifs». On retrouve cet intitulé dans le Programme d'Istanbul, mais il fait l'objet d'une section du chapitre intitulé «Un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement».

6. S'agissant des domaines d'action prioritaires, le Programme d'action d'Istanbul en définit huit au total. Ces huit domaines d'action et leurs composants sont inscrits dans la colonne de droite du tableau 1 et les engagements correspondants du Programme d'action de Bruxelles, dans la colonne de gauche. Quelques observations sont évidentes:

a) Le Programme d'action d'Istanbul structure son projet en «domaines d'action prioritaires», tandis que le Programme d'action de Bruxelles l'organise en «engagements»;

b) Le Programme d'action d'Istanbul compte huit domaines d'action prioritaires et le Programme d'action de Bruxelles, sept engagements;

c) Si les deux programmes d'action englobent, dans une large mesure, les mêmes grands domaines, il n'existe pas dans le Programme d'action d'Istanbul d'équivalent à l'engagement 1 du Programme d'action de Bruxelles. À l'inverse, le Programme d'action d'Istanbul contient deux domaines d'action prioritaires qui n'ont pas d'homologues parmi les engagements proprement dits du Programme d'action de Bruxelles – le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural et le domaine des produits de base. Ces deux domaines d'action prioritaires sont intégrés dans les engagements 4 et 5, respectivement, du Programme d'action de Bruxelles.

7. Il convient de faire trois observations supplémentaires en ce qui concerne la structure du Programme d'action d'Istanbul. Premièrement, dans les divers domaines d'action prioritaires, on retrouve, dans une certaine mesure, les trois critères utilisés pour définir la notion de PMA – a) faible revenu; b) faiblesse du capital humain; c) vulnérabilité économique – et les moyens d'améliorer les résultats au regard de ces critères. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit leur contribution à la réalisation des objectifs convenus de reclassement. Deuxièmement, les mesures qui doivent être mise en œuvre par les PMA et

leurs partenaires de développement ont été réparties en a) mesures conjointes; b) mesures à prendre par les pays les moins avancés; et c) mesures à prendre par les partenaires de développement. La catégorie des «mesures conjointes» est une nouveauté par rapport au Programme d'action de Bruxelles, même si elle n'existe pas dans tous les domaines d'action prioritaires. Troisièmement, en plus des objectifs généraux énoncés au chapitre III, le Programme d'action d'Istanbul formule des buts et des objectifs pour chaque domaine d'action prioritaire. Le Programme d'action de Bruxelles, en revanche, ne contient de buts et d'objectifs spécifiques qu'au titre des engagements 3 (Renforcer les capacités humaines et institutionnelles) et 4 (Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation).

Tableau 1

**Engagements du Programme d'action de Bruxelles et domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, respectivement**

<i>Programme d'action de Bruxelles</i>	<i>Programme d'action d'Istanbul</i>
Engagement 1: Encourager une action axée sur la population	A. Capacité de production <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Infrastructure</li> <li>b) Énergie</li> <li>c) Science, technologie et innovation</li> <li>d) Développement du secteur privé</li> </ul>
Engagement 2: Bonne gouvernance aux niveaux national et international	B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural
Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Infrastructure sociale et services sociaux</li> <li>B. Population</li> <li>C. Éducation et formation</li> <li>D. Santé, nutrition et hygiène</li> <li>E. Intégration sociale</li> </ul>	C. Commerce
Engagement 4: Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Infrastructure matérielle</li> <li>B. Technologie</li> <li>C. Développement des entreprises</li> <li>D. Énergie</li> <li>E. Agriculture et agro-industries</li> <li>F. Industries manufacturières et industries extractives</li> <li>G. Développement rural et sécurité alimentaire</li> <li>H. Tourisme durable</li> </ul>	D. Produits de base

<i>Programme d'action de Bruxelles</i>	<i>Programme d'action d'Istanbul</i>
Engagement 5: Renforcer le rôle du commerce dans le développement <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Commerce, produits de base et accords commerciaux régionaux</li> <li>B. Services</li> <li>C. Amortissement des chocs économiques d'origine extérieure</li> </ul>	E. Développement social et humain <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Éducation et formation</li> <li>b) Population et soins de santé primaires</li> <li>c) Développement des jeunes</li> <li>d) Habitat</li> <li>e) Eau et assainissement</li> <li>f) Égalité des sexes et autonomisation des femmes</li> <li>g) Protection sociale</li> </ul>
Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Protéger l'environnement</li> <li>B. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles</li> </ul>	F. Crises multiples et nouveaux défis <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Chocs économiques</li> <li>b) Changements climatiques et préservation de l'environnement</li> <li>c) Réduction des risques de catastrophe</li> </ul>
Engagement 7: Mobiliser des ressources financières <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Mobilisation des ressources intérieures</li> <li>B. L'aide et son efficacité</li> <li>C. Dette extérieure</li> <li>D. Investissements étrangers directs et autres apports extérieurs privés</li> </ul>	G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mobilisation des ressources intérieures</li> <li>b) Aide publique au développement</li> <li>c) Dette extérieure</li> <li>d) Investissements étrangers directs</li> <li>e) Envois de fonds des migrants</li> </ul> H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

### **Contenu – une perspective quantitative**

8. Le comptage des mots (24 548) et des mesures (252) contenus dans le Programme d'action d'Istanbul donne des indications sur sa substance. S'il est proche du Programme d'action de Bruxelles par le nombre de mots, le nombre de mesures qu'il contient est inférieur de près d'un quart. En ce qui concerne leur répartition, il est intéressant de noter que le nombre de mesures attribuées aux deux principales parties prenantes a changé. Alors que le Programme d'action de Bruxelles confiait 156 mesures aux PMA et 181 aux partenaires de développement, le Programme d'action d'Istanbul en attribue davantage aux PMA qu'aux partenaires de développement – 126 aux premiers et 110 aux seconds. Il compte aussi 16 mesures conjointes.

Tableau 2  
Indicateurs quantitatifs de base

	<i>Programme d'action de Bruxelles</i>	<i>Programme d'action d'Istanbul</i>
Nombre de mots	23 608	24 548
Nombre de mesures (total, par partie prenante et par engagement/domaine d'action prioritaire)	Total: 337	Total: 252
	Par les PMA: 156	Mesures conjointes: 16
	Par les partenaires de développement: 181	Par les PMA: 126
	Engagement 1: 4 %	Par les partenaires de développement: 110
	Engagement 2: 6 %	Domaine d'action prioritaire A: 17 %
	Engagement 3: 19 %	Domaine d'action prioritaire B: 11 %
	Engagement 4: 26 %	Domaine d'action prioritaire C: 6 %
	Engagement 5: 19 %	Domaine d'action prioritaire D: 2 %
	Engagement 6: 7 %	Domaine d'action prioritaire E: 24 %
	Engagement 7: 19 %	Domaine d'action prioritaire F: 11 %
		Domaine d'action prioritaire G: 19 %
		Domaine d'action prioritaire H: 9 %

*Note:* Les pourcentages correspondant aux domaines prioritaires ayant été arrondis, leur somme n'est pas égale à 100.

9. C'est dans le domaine d'action prioritaire E – développement social et humain – que le nombre de mesures prévues par le Programme d'action d'Istanbul est le plus élevé et dans le domaine d'action prioritaire D – produits de base – qu'il est le plus faible. Il est intéressant de noter que les mesures prévues dans les domaines d'action prioritaires C – commerce – et D – produits de base – représentent 9 %<sup>2</sup> du nombre total des mesures contre 19 % pour les mesures prévues au titre du chapitre correspondant du Programme d'action de Bruxelles (engagement 5). En revanche, les mesures relatives aux capacités productives; à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural; au développement social et humain; aux crises multiples; et à la gouvernance, représentent une part plus importante dans le Programme d'action d'Istanbul que dans celui de Bruxelles. Cela étant, il n'existe pas de correspondance parfaite et systématique entre les engagements du Programme d'action de Bruxelles et les domaines d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul; il convient donc de se montrer prudent dans les conclusions que l'on tire de la comparaison des deux programmes d'action.

10. Dans l'ensemble, le nombre de buts et d'objectifs quantitatifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul est inférieur à celui contenu dans le Programme d'action de Bruxelles, ce qui permet d'affirmer que le fait d'en inscrire dans chacun des domaines d'action prioritaires n'a pas entraîné d'augmentation correspondante du nombre d'objectifs

<sup>2</sup> Et non pas 8 %, la part exacte des deux domaines d'action prioritaires étant de 6,3 % et 2,4 %, respectivement.

quantitatifs expressément formulés. Toutefois, il convient de noter que toute comparaison du nombre des buts et des objectifs quantitatifs énoncés dans chacun des deux Programmes d'action est approximative, dans la mesure où certains de ces buts et de ces objectifs sont plus précis que d'autres et où la réponse à la question de savoir s'ils sont ou non quantitatifs revêt une certaine subjectivité. En outre, plusieurs paragraphes du Programme d'action d'Istanbul renvoient à des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) spécifiques, dont certains comportent plus d'une cible. D'une façon générale, s'il doit être atteint, l'objectif primordial qui est de permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 suppose l'existence d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs précis implicites.

11. Il est instructif de considérer les termes et les phrases importants contenus dans le Programme d'action d'Istanbul. S'il n'existe pas d'analyse équivalente de l'occurrence des mots dans le Programme d'action de Bruxelles, on relève des similitudes entre les deux programmes dans l'expression de leur engagement politique et de leur solidarité à l'égard des PMA, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance des difficultés socioéconomiques de ces pays et la nécessité de s'attaquer à leurs problèmes. Cette expression s'inscrit dans le contexte du principe des responsabilités communes mais différenciées de toutes les parties prenantes – y compris du secteur public et de la société civile – en ce qui concerne le développement des PMA. Parmi les termes qui reviennent le plus souvent dans le Programme d'action d'Istanbul, on peut citer: durable, santé, infrastructures, éducation, énergie, commerce, investissements, et privé. Il est intéressant de noter que les cinq premiers termes sont relativement plus fréquents dans le Programme d'action d'Istanbul et les trois derniers, dans le Programme d'action de Bruxelles. Parmi les autres termes qui reviennent relativement plus souvent dans le Programme d'action d'Istanbul, on peut citer: agriculture, égalité hommes-femmes, crises, environnement et climat, et coopération Sud-Sud. De la même manière, parmi les termes récurrents dans le Programme d'action de Bruxelles figurent: aide, dette et pauvreté.

### **Contenu – une perspective qualitative**

12. Dès lors que la structure du Programme d'action d'Istanbul est, à maints égards, similaire à celle du Programme d'action de Bruxelles, il n'est pas étonnant que les documents présentent des points communs, d'autant que les difficultés rencontrées par les PMA en 2011 – et les méthodes adoptées pour s'y attaquer – sont pour l'essentiel les mêmes qu'il y a dix ans. Quelques-uns des principes qui guident la réalisation des deux programmes d'action sont semblables; plusieurs mesures préconisées dans les deux documents concernent les mêmes questions; quant aux mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de surveillance prévus dans les deux programmes d'action, ils sont comparables. Toutefois, à côté de ces points communs, il existe aussi un certain nombre de différences.

13. Certaines d'entre elles ont déjà été mentionnées, ainsi les nouvelles mesures conjointes proposées dans le Programme d'action d'Istanbul et l'introduction d'un chapitre intitulé «Reclassement et transition sans heurt». L'objectif déclaré du Programme d'action d'Istanbul de réduire de moitié le nombre de pays figurant sur la liste des PMA d'ici à 2020 n'a pas d'équivalent quantitatif dans le Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, comme on l'a vu plus haut, le Programme d'action d'Istanbul compte moins d'objectifs quantitatifs. Le Programme d'action de Bruxelles contient, par exemple, des objectifs précis en matière de ratio investissements-PIB, d'acquisition de connaissances informatiques par les étudiants et de nombre de personnes sous-alimentées. Cela étant, le Programme d'action d'Istanbul s'appuie sur des objectifs internationaux de développement, dont les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles et les OMD. Ces objectifs sont toujours en vigueur, et les progrès accomplis par les PMA dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul seront comparés aux cibles et aux indicateurs qui leur sont associés.

14. En ce qui concerne les mesures prévues, les deux programmes d'action présentent quelques différences pour ce qui est des domaines traités et de la portée des actions menées. Le Programme d'action d'Istanbul contient des sections sur le développement des jeunes, l'habitat, les envois de fonds des migrants, qui sont nouvelles par rapport au Programme d'action de Bruxelles. La section sur les technologies y a été élargie pour englober la science, la technologie et l'innovation. Une mesure conjointe concrète dans ce domaine est celle qui consiste à «entreprendre à titre prioritaire d'ici à 2013 une analyse conjointe des lacunes et des capacités en vue d'établir une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'information» (par. 52 1)).

15. Le Programme d'action d'Istanbul donne aussi plus de relief aux questions concernant l'égalité des sexes, les produits de base, la crise économique et le rôle des partenaires de développement, notamment de la coopération Sud-Sud. Cette importance accrue ne tient pas seulement à la fréquence relative avec laquelle ces questions reviennent mais aussi au fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font l'objet d'une section à part dans le domaine d'action prioritaire E, et que les produits de base ainsi que les crises alimentaire, financière, économique, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les nouveaux défis sont des domaines d'action prioritaires à part entière. En ce qui concerne le rôle des partenaires de développement, un chapitre entier est consacré au rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud tandis que le rôle des parlements, du secteur privé et de la société civile fait l'objet de paragraphes distincts. Le Programme d'action d'Istanbul reste, en revanche, quasiment silencieux sur les questions du tourisme, du commerce des services et du secteur manufacturier, qui font chacune l'objet d'une section dans le Programme d'action de Bruxelles.

16. Enfin, le Programme d'action d'Istanbul contient une liste de principes de mise en œuvre plus longue que celle de son prédécesseur. Plus précisément, les cinq principes contenus dans le Programme d'action de Bruxelles – démarche intégrée; partenariat véritable; maîtrise du développement; considérations liées aux marchés; et obtention de résultats concrets – sont présents dans le Programme d'action d'Istanbul qui énonce, toutefois, trois principes supplémentaires: a) la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme; b) l'équité; et c) le droit à se faire entendre et à être représenté.

## **II. Les buts et les objectifs du Programme d'action d'Istanbul**

17. On peut distinguer les buts et les objectifs du Programme d'action d'Istanbul selon qu'ils sont plus ou moins quantitatifs. Autrement dit, certains sont assortis de chiffres précis tandis que d'autres sont moins spécifiques. Avant d'examiner quelques objectifs appartenant à chacune de ces deux catégories, il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, surtout en ce qui concerne les objectifs qualitatifs, car le Programme d'action d'Istanbul contient de nombreuses références à ce type d'objectifs.

### **Objectifs quantitatifs**

18. Les objectifs quantitatifs figurant dans le Programme d'action d'Istanbul n'ont pas tous la même ambition et touchent des domaines qui n'ont pas tous la même portée. Ainsi, comme indiqué dans l'introduction, l'objectif primordial, qui est ambitieux, consiste à réduire de moitié le nombre de pays figurant dans la liste des PMA. Mais il existe aussi des objectifs plus spécifiques ainsi celui qui vise à affecter 10 % des dépenses publiques à l'agriculture. Il convient également de relever que plusieurs des objectifs quantitatifs renvoient ou correspondent à certains OMD.

**Permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 (par. 28)**

19. Il s'agit là incontestablement d'un objectif d'autant plus ambitieux que trois pays seulement y sont parvenus à ce jour<sup>3</sup>. En outre, alors même que le Samoa devrait sortir de la liste des PMA en 2014, l'Assemblée générale a été invitée à réexaminer les conditions d'admission au statut de PMA afin que certains pays actuellement exclus puissent l'obtenir, par exemple la Palestine et des pays en développement qui n'y sont pas admis pour des raisons non économiques, telles que leur démographie et leur population. Des événements politiques récents – cas de sécession ou d'indépendance – pourraient également amener plus de pays à être admissibles à la catégorie des PMA. C'est pourquoi, il est possible que ce groupe s'agrandisse, au moins à moyen terme.

20. Compte tenu du bilan médiocre en matière de sortie de la liste des PMA, l'objectif qui vise à permettre à la moitié d'entre eux de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 risque fort d'être considéré comme trop ambitieux, surtout au vu des fondamentaux socioéconomiques actuels et des progrès réalisés pour atteindre les seuils de reclassement. Pour remplir pareil objectif, il faudrait une évolution radicale des partenariats de développement ainsi que des changements fondamentaux dans la conception et l'exécution des politiques nationales des PMA. Ces changements réclameraient en particulier – comme l'indique le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés* – un partenariat de plus grande ampleur qui, au-delà de l'aide, s'attache également à développer les possibilités commerciales des PMA et à renforcer leur capacité d'en profiter dans le cadre du régime commercial international; à appuyer la mobilisation des ressources intérieures et à renforcer les capacités des PMA d'attirer et d'utiliser les flux de capitaux privés; à soutenir les capacités intérieures des PMA en matière de recherche, d'acquisition et d'utilisation des technologies étrangères; et à faciliter le transfert de technologie. En libérant le potentiel inexploité des PMA, ce type d'approche leur permettrait de rompre, à plus ou moins brève échéance, avec leur dépendance vis-à-vis de l'aide. Sortir de la catégorie des PMA sera donc la manifestation concrète d'une baisse de cette dépendance, autrement dit d'une plus grande autosuffisance.

21. Les PMA, pour leur part, devraient continuer d'œuvrer à l'amélioration de leur gouvernance et à la mise en place d'un environnement macroéconomique propice à la croissance et au développement du secteur privé. Il est également impératif qu'ils renforcent leurs capacités en matière d'utilisation et de gestion des ressources destinées à leur développement. Pour ce faire, il leur faut notamment élaborer et appliquer des stratégies claires sur la manière de tirer profit de leurs richesses naturelles, y compris en améliorant la transparence et la responsabilité financières, et intégrer les produits de base dans leurs stratégies nationales de développement. Du point de vue des partenaires de développement, aider les PMA à s'affranchir davantage de leur dépendance à l'égard de quelques produits de base primaires et faciliter la circulation des connaissances et les flux financiers associés aux migrations internationales devrait être considéré comme constitutif des efforts déployés pour renforcer leur impact sur le développement.

**Atteindre, dans les PMA, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an (par. 28 a))**

22. L'objectif de croissance annuelle de 7 % figure aussi dans le Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, la formule contenue dans le Programme d'action d'Istanbul reconnaît que la progression du produit intérieur brut (PIB) est une condition nécessaire mais non suffisante pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement définis sur le

<sup>3</sup> Botswana (1994), Cap-Vert (2007) et Maldives (2011).

plan international et permettre aux pays de quitter la catégorie des PMA. Autrement dit, le taux de croissance annuel de 7 % énoncé dans le Programme d'action de Bruxelles a été conservé et assorti d'exigences qualitatives. Le Programme d'action d'Istanbul précise aussi les mesures à prendre pour parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive, à savoir «renfor[cer la] capacité de production [des PMA] dans tous les secteurs grâce à des changements structurels et (...) assur[er] leur démarginalisation par des mesures efficaces d'intégration dans l'économie mondiale, y compris des mesures efficaces d'intégration régionale».

23. À la différence de l'objectif qui vise à permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'objectif de croissance annuelle de 7 % est parfaitement réalisable. En fait, le taux de croissance annuel moyen des PMA en tant que groupe dans la période 2000-2009 était de 7,1 %. Toutefois, il ne s'agit pas de baisser la garde, comme le montre *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2011*, qui, dans sa mise à jour du premier semestre 2011, prévoit que les PMA – surtout africains – n'atteindront pas leurs objectifs de croissance en 2011 et 2012. Par ailleurs, il importe de garder présents à l'esprit les résultats très inégaux des PMA. Ainsi si le taux de croissance annuel moyen du groupe des PMA d'Afrique et de Haïti était de 7,2 % dans la période 2000-2009, il s'est établi à 6,9 % pour les PMA d'Asie et à 6,0 % pour les PMA insulaires. En termes d'écart, le PMA dont la croissance a été la plus rapide a progressé à un taux annuel moyen de 18,3 % (Guinée équatoriale), le PIB dont la croissance a été la plus lente ayant augmenté de 0,02 % par an à peine (Libéria). Le taux de croissance annuel moyen du pays médian était de 4,6 %.

24. L'objectif de croissance qui a été convenu devrait aussi entraîner l'utilisation du revenu intérieur brut (RIB) au nombre des indicateurs clefs permettant d'identifier les pays prêts à sortir de la catégorie des PMA et de procéder à leur reclassement. Dans ce contexte, l'objectif qui avait été convenu précédemment, à savoir le doublement du RIB par habitant, devrait être maintenu et atteint à la fin de la période couverte par le Programme d'action d'Istanbul. C'est en fait beaucoup moins ambitieux que l'objectif visant à reclasser la moitié des PMA. Il convient en outre de noter que les chefs d'État réunis à l'occasion de la Conférence de Monterrey en 2002 avaient adopté la déclaration sur «l'Esprit de Monterrey» où ils disaient ceci: «Nous nous engageons à aider les pays les plus pauvres du monde à doubler le poids de leur économie en dix ans, de façon qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.».

#### **S'efforcer d'assurer un accès universel à l'Internet d'ici à 2020 (par. 45 c))**

25. L'objectif énoncé dans le Programme d'action de Bruxelles était de «porter à 10 % la proportion de personnes raccordées à l'Internet d'ici à 2010» (par. 43 f)). Cet objectif n'a manifestement pas été atteint, étant donné qu'en 2009 le nombre estimé d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants du groupe des PMA était de 2,73<sup>4</sup>. En effet, seuls sept PMA ont réussi à atteindre (ou à approcher) l'objectif. L'accès universel à l'Internet d'ici à 2020 semble donc un projet pour le moins ambitieux. Il est toutefois encourageant de constater que le nombre de PMA comptant moins d'un utilisateur d'Internet pour 100 habitants est passé de deux tiers en 2004 à moins d'un quart en 2009.

<sup>4</sup> Les estimations relatives au nombre d'utilisateurs d'Internet s'appuient sur des chiffres de l'Union internationale des télécommunications datant de 2009 (ou de la dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles).

**Affecter au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture (par. 60.2 h)**

26. Cet objectif, qui n'existe pas dans le Programme d'action de Bruxelles, est un signe supplémentaire de l'importance accrue que le Programme d'action d'Istanbul accorde à l'agriculture. Sur la base des données disponibles, l'objectif semble pouvoir être atteint. Ainsi, les gouvernements de sept PMA africains ont alloué plus de 10 % de leur budget à l'agriculture, en moyenne, au cours de la période 2003-2009<sup>5</sup>. Les mêmes données montrent toutefois que, dans la même période, 19 gouvernements se situaient au-dessous du seuil des 10 %.

27. Une étude qui tente une estimation des dépenses agricoles dans plusieurs PMA fait état d'importantes variations dans le temps et entre les pays<sup>6</sup>. Elle constate que, dans ces pays, le ratio moyen dépenses agricoles/dépenses publiques totales est tombé de 9 % en 2000 à 6 % en 2004.

**Multiplier par deux la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020, notamment en élargissant la gamme des produits d'exportation (par. 65 a))**

28. L'objectif qui vise à multiplier par deux la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales est nouveau par rapport au Programme d'action de Bruxelles et s'explique par le fait que ces exportations ne représentent que 1 % des exportations mondiales. Il est toutefois encourageant de noter que cette part a quasiment doublé dans la décennie écoulée, puisqu'elle est passée de 0,58 % en 2001 à 1,01 % en 2009 (les données pour 2010 ne sont pas encore disponibles), principalement grâce aux exportations de pétrole et de minerais. Or cette progression des exportations des PMA en part des exportations mondiales ne s'est accompagnée d'aucune transformation structurelle. La base d'exportations des PMA semble au contraire s'être rétrécie, la concentration des exportations dans certains secteurs ayant augmenté de 0,29 en 2001 à 0,45 en 2009<sup>7</sup>. Il est donc important que l'objectif visant à multiplier par deux la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales s'accompagne d'un objectif qualitatif parallèle consistant à élargir la gamme des produits d'exportation.

**Atteindre les cibles définies aux OMD 4 et 5 d'ici à 2015 et, sur cette base, continuer à réduire de façon significative le taux de mortalité chez les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans et les mères, et les taux de dénutrition infantile d'ici à 2020 (par. 77 a))**

29. La référence qui est faite aux OMD dans ce paragraphe et dans d'autres paragraphes du Programme d'action d'Istanbul illustre à quel point le document est aligné non seulement sur les objectifs du Programme d'action de Bruxelles mais aussi sur d'autres objectifs internationaux de développement, dont les OMD. S'agissant des OMD 4 et 5, le premier fait référence à la santé infantile et à l'objectif consistant à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (cible 4.A). L'OMD 5, pour sa part, fait référence à la santé maternelle et aux deux cibles dont la première est de réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle (cible 5.A) et la seconde, de rendre

<sup>5</sup> Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances). Voir <http://www.resakss.org>.

<sup>6</sup> Fan S., Brzeska J. et Nin Pratt A. (2008). How to promote agricultural growth through productive investment and governance reform in least developed countries? Document d'information établi pour le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés: Croissance, pauvreté et modalités du partenariat pour le développement*.

<sup>7</sup> Selon l'indice de Herfindahl-Hirschmann qui mesure la concentration sur une échelle allant de 0 à 1 (1 représentant la concentration maximale).

l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015 (cible 5.B). Le tableau 3 résume les progrès réalisés par les PMA en tant que groupe, au regard de la plupart des indicateurs relatifs à ces cibles. En évaluant les progrès des PMA dans la réalisation des OMD, la CNUCED constate qu'ils sont, en général, en retard pour l'objectif consistant à réduire la mortalité infantile et postinfantile et la mortalité maternelle<sup>8</sup>. Il est néanmoins important de souligner que les progrès des PMA sont très inégaux<sup>9</sup>.

Tableau 3

**Certains indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD 4 et 5 dans les PMA en tant que groupe, 1990, 2000 et 2009**

OMD	Indicateur	1990	2000	2009
4.A	Taux de mortalité, moins de 5 ans (‰)	178,5	147	121,4
4.A	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	112,1	93,1	77,8
4.A	Vaccination, rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	54,7	59,9	76,7
5.A	Ratio de décès maternel (estimation par modèle, pour 100 000 naissances vivantes)	900	750	590*
5.A	Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (% du total)	s.o.	34,6	40,1
5.B	Prévalence des contraceptifs (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)	19,2	27,9	30
5.B	Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	s.o.	119,5	98,2
5.B	Femmes enceintes recevant des soins prénataux (%)	s.o.	61,2	64,2

s.o. = sans objet.

\* Chiffre de 2008.

Source: Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.

**Atteindre les cibles de l'OMD 6 d'ici à 2015 et, sur cette base, continuer à enrayer la propagation du VIH/sida et à faire reculer l'incidence du paludisme et des autres maladies graves (par. 77 c))**

30. L'OMD 6 concerne la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et comporte trois cibles – d'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle (cible 6.A); d'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida (cible 6.B); et d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et avoir commencé à inverser la tendance actuelle (cible 6.C). Il existe toute une série d'indicateurs relatifs à l'OMD 6, mais un rapide coup d'œil à la prévalence du VIH et à l'incidence de la tuberculose suffit à éveiller l'inquiétude. En 2009, seuls 10 PMA affichaient une prévalence similaire ou inférieure du VIH parmi les adultes âgés de 15 à 49 ans, par rapport à 1990. Le chiffre correspondant concernant l'incidence de la tuberculose est un peu plus encourageant, 18 PMA affichant une incidence similaire ou inférieure en 2009 par rapport à 1990.

<sup>8</sup> CNUCED (2010). *Les pays les moins avancés – Rapport 2010: Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente: F.10.II.D.5. New York et Genève: p. 73 à 77.

<sup>9</sup> Ibid. Voir par exemple le tableau 11.

**Réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base et s'efforcer d'assurer durablement l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base d'ici à 2020 (par. 86)**

31. Exception faite de l'accès universel d'ici à 2020, cet objectif reprend la cible 7.C de l'OMD 7. Les indicateurs relatifs à cet objectif mesurent la proportion de la population ayant accès: a) à une source d'eau potable de meilleure qualité; et b) à un système d'assainissement de meilleure qualité. En 1990, 54 % de la population totale des PMA avait accès à une source d'eau potable de meilleure qualité; en 2008, cette part était passée à 62 %. Le pourcentage de la population utilisant des systèmes d'assainissement de meilleure qualité était de 24 % en 1990 et a atteint 37 % en 2008. Dans l'ensemble, la CNUCED constate que les PMA en tant que groupe sont en retard pour ces deux indicateurs, aucune accélération notable dans l'accès à une eau ou à des systèmes d'assainissement de meilleure qualité n'ayant été enregistrée depuis 2000<sup>10</sup>.

**Assurer le respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD) en faveur des PMA (par. 115 a))**

32. Les mesures quantitatives qui devront être prises par les partenaires de développement sont les suivantes:

a) Les pays donateurs qui consacrent plus de 0,20 % de leur PNB aux PMA continuent à le faire et font tout leur possible pour accroître encore l'APD en faveur de ces pays;

b) Les autres pays donateurs qui ont atteint l'objectif de 0,15 % entreprennent d'atteindre l'objectif de 0,20 % rapidement;

c) Tous les autres pays donateurs qui se sont engagés à atteindre l'objectif de 0,15 % réaffirment leur engagement et entreprennent de l'honorer d'ici à 2015 ou de tout mettre en œuvre pour en hâter la réalisation.

33. Il est à noter que les objectifs quantitatifs en matière d'APD figurant dans le Programme d'action d'Istanbul sont identiques non seulement au Programme d'action de Bruxelles mais aussi au Programme d'action pour les années 90 (ou Programme d'action de Paris). En effet, le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui était le premier programme d'action, demandait déjà aux donateurs de consacrer 0,15 % de leur PNB aux PMA. En 1990, la part d'APD versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) représentait 0,09 % de leur RNB. Dix ans plus tard, cette part était tombée à 0,05 %. En 2008, elle était remontée à son niveau de 1990, encore très en deçà de l'objectif de 0,15 %. S'agissant des pays donateurs, 6 des 23 pays membres du CAD ont versé plus de 0,20 % de leur RNB aux PMA en 2008, 3 autres donateurs leur versant une part comprise entre 0,15 et 0,20 %.

34. Il est intéressant de noter que «les pays donateurs devraient revoir leurs engagements en matière d'aide publique au développement en 2015 et envisager d'accroître encore les ressources allouées aux PMA» (par. 116.2 a) v)).

<sup>10</sup> Ibid.

## Objectifs qualitatifs

### **S'employer à porter l'approvisionnement total en énergie primaire par habitant au même niveau que dans les autres pays en développement (par. 45 d))**

35. Le libellé de cet objectif est plutôt flou, mais un rapide coup d'œil aux données disponibles sur l'approvisionnement total en énergie primaire (exprimé en tonnes équivalent pétrole) par habitant dans 17 pays suffit pour constater l'ampleur du défi auquel les PMA font face. Si cet approvisionnement était de 1,18 en 2008 dans les pays non membres de l'OCDE, seul 1 de ces 17 PMA affichait un approvisionnement supérieur à la moitié de ce chiffre – l'Angola, avec 0,61, soit 52 % du montant du groupe des pays non membres de l'OCDE.

### **Faire d'importants progrès dans la réduction de la faim d'ici à 2020 (par. 59 a))**

36. Il s'agit là manifestement d'un objectif qualitatif qui ne donne aucune indication de ce qui est entendu par «importants progrès». Il est pourtant relié à l'OMD 1, dont l'une des cibles est de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. La CNUCED constate que les progrès réalisés dans ce domaine varient beaucoup selon les PMA, la moitié d'entre eux étant apparemment en bonne voie pour parvenir à l'objectif, alors que dans plus d'un tiers la progression a soit stagné soit régressé<sup>11</sup>. Les multiples crises mondiales – y compris la flambée des prix alimentaires – ont contribué, dans plusieurs cas, à saper les progrès réalisés.

### **Garantir l'accès universel à l'enseignement primaire gratuit dans les PMA par l'augmentation des taux de scolarisation et de persévérance scolaire, et l'accroissement de l'accès de l'enseignement secondaire, supérieur et professionnel, et aux formations de renforcement des compétences (par. 73 a))**

37. La première partie de cet objectif est voisine de l'OMD 2 – assurer l'éducation primaire pour tous. Les taux de scolarisation et de persévérance scolaire sont deux de ses trois indicateurs (le troisième étant le taux d'alphabétisation). Toutefois, l'objectif du Programme d'action d'Istanbul vu au-delà de l'OMD 2 car il fait aussi une large place à l'accès à l'éducation postprimaire.

### **Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'enseignement et de formation, et garantir une même qualité d'enseignement pour les hommes et les femmes (par. 73 c))**

38. Cet objectif est très proche de l'OMD 3 qui vise à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Alors que la cible de l'OMD comprend trois indicateurs quantitatifs, l'objectif du Programme d'action d'Istanbul est qualitatif car il ne se réfère pas explicitement à l'OMD 3 et ne fixe aucune échéance.

### **S'efforcer de garantir la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société civile et aux processus de prise de décisions (par. 80 a))**

39. La section du Programme d'action d'Istanbul consacrée au développement des jeunes énonce trois buts et objectifs. Outre celui qui figure ci-dessus, il contient des objectifs qualitatifs concernant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, la possibilité pour tous d'occuper un emploi productif et un travail décent (par. 80 b)) et l'amélioration de l'accès des jeunes à la formation professionnelle, au volontariat et à

<sup>11</sup> Ibid.

l'emploi (par. 80 c)). Il est intéressant que malgré l'importance de ces questions, le Programme de Bruxelles ne contenait pas d'objectif de ce type.

**Assurer l'accès des femmes et des filles, sur un pied d'égalité, à l'éducation, aux services de base, aux soins de santé, aux possibilités économiques et à la prise de décisions à tous les niveaux (par. 89 a))**

40. Il s'agit là incontestablement d'un objectif qualitatif de grande envergure. Il montre, toutefois, une fois de plus, l'importance accordée par le Programme d'action d'Istanbul à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

**Ramener l'endettement à des niveaux viables dans l'ensemble des PMA (par. 118 a))**

41. Si le poids de la dette des PMA en tant que groupe a considérablement diminué pendant les années 2000, il demeure un problème crucial pour bon nombre d'entre eux. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) a indiqué à la mi-mai 2011 que 3 PMA étaient surendettés et 11 couraient un risque élevé de surendettement<sup>12</sup>.

42. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ci-dessus peuvent être mesurés à partir d'indicateurs convenus, en particulier ceux qui sont contenus dans le Programme d'action de Bruxelles et les OMD – investissement intérieur en part du PIB, épargne intérieure en part du PIB, pourcentage de la population ayant accès aux services énergétiques modernes ou consommation d'électricité par habitant, crédit intérieur au secteur privé en part du PIB, densité du réseau routier par habitant et par kilomètre carré et indicateurs relatifs aux TIC (par exemple lignes téléphoniques, abonnés aux réseaux mobiles et nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes). Les indicateurs convenus antérieurement dans le domaine du développement humain et social et relatifs aux capacités productives et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, y compris le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation au niveau secondaire, sont des aspects importants de l'indice du capital humain, comme le sont aussi la concentration des exportations et la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB. Ces indicateurs pourraient également être complétés par un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'emploi inscrits dans les OMD. En effet, il ne s'agit pas simplement de développer les capacités productives pour elles-mêmes, mais de multiplier les possibilités d'emploi productif et les moyens de subsistance.

### III. Incidences sur les activités de la CNUCED et voie à suivre

43. L'avant-dernier paragraphe du Programme d'action d'Istanbul (par. 156) est consacré au rôle de la CNUCED dans l'aide qu'elle apporte aux PMA et à sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action:

La CNUCED devrait continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés en conduisant une action de renforcement du consensus intergouvernemental, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, et contribuer également à la mise en œuvre du Programme d'action dans le cadre de l'assistance technique qu'elle fournit à ces pays. La capacité institutionnelle de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des questions qui intéressent les pays les moins avancés devrait être maintenue à cette fin.

<sup>12</sup> Fondé sur les analyses de viabilité de la dette des pays à faible revenu pour les pays admis à bénéficier du Fonds fiduciaire de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), 15 mai 2011.

44. La Conférence a également invité «les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales, dont les institutions de Bretton Woods et les institutions financières internationales, (...) à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action et à l'intégrer dans leur programme de travail selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs». Ces organisations sont également «invitées à participer pleinement aux examens du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial» (par. 153).

45. S'appuyant sur les résultats de la Conférence, la CNUCED continuera d'examiner de près les principales difficultés des PMA en matière de commerce et de développement afin d'identifier des politiques et des stratégies de développement différentes et de former un consensus sur la nature, la portée et l'ampleur des mesures d'appui internationales en faveur de ces pays. Elle s'efforcera tout particulièrement de chercher les moyens de renforcer les capacités productives des PMA, notamment en leur fournissant un cadre conceptuel et opérationnel, en s'employant à résoudre les problèmes liés au commerce international et aux produits de base, et en les aidant à attirer l'investissement, y compris l'investissement étranger direct, et à en tirer profit. L'agriculture, la sécurité alimentaire, la technologie et l'innovation ainsi que les changements climatiques et la vulnérabilité des PMA seront au centre de ses travaux au cours de cette décennie. À travers ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, la CNUCED continuera aussi de venir en aide aux PMA pour renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines dans les domaines relevant de son mandat et de ses compétences.

46. Si l'on veut atteindre les objectifs primordiaux que sont l'élimination de la pauvreté, la réalisation des objectifs internationaux de développement et la possibilité pour les pays de quitter la catégorie des PMA, un changement de paradigme s'impose en ce qui concerne l'approche du développement dans ces pays. La CNUCED continuera donc de mettre tout en œuvre pour y parvenir, le thème d'une mondialisation centrée sur le développement retenu pour la treizième session de la Conférence et l'appel en faveur d'une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA constituant des exemples récents de cette mobilisation. Il est également essentiel que la CNUCED aide les PMA à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies, leurs plans et leurs programmes nationaux de développement et qu'elle veille à l'application fructueuse des mesures détaillées dans le document. En effet, ainsi qu'il est reconnu dans le Programme d'action d'Istanbul, l'un des principaux enseignements tirés des examens du Programme d'action de Bruxelles est la nécessité de renforcer la direction et la prise en charge du Programme d'action par les PMA, y compris en ce qui concerne son intégration dans les stratégies nationales et sa mise en œuvre.

47. Plus précisément, le Programme d'action d'Istanbul a des incidences sur les activités de la CNUCED dans les domaines thématiques ci-après.

### **Capacités productives**

48. Cela fait des années que la CNUCED insiste sur l'importance des capacités productives, et notamment sur l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle a d'ailleurs coorganisé deux manifestations parallèles sur les capacités productives à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA – l'une sur le renforcement des capacités productives et du commerce, et l'autre sur les TIC au service du développement, ainsi que plusieurs autres manifestations sur cette question. L'importance des capacités productives pour le développement des PMA était certes déjà reconnue dans le Programme d'action de Bruxelles (engagement 4) mais, par rapport à la décennie précédente, le Programme d'action d'Istanbul insiste davantage sur la nécessité de les renforcer.

49. Le travail de recherche et d'analyse directive réalisé par la CNUCED ainsi que ses activités opérationnelles devraient contribuer aux efforts en faveur du renforcement des capacités productives des PMA. Déployés selon une approche intégrée qui associe l'amélioration des infrastructures matérielles et institutionnelles et le renforcement des capacités technologiques et des capacités d'innovation, ces efforts devraient être centrés sur les secteurs productifs stratégiques pour ces pays, sur la mise en valeur du capital humain et sur le développement des capacités de résistance en vue d'éliminer les vulnérabilités structurelles. Ils devraient conduire à une croissance économique accélérée, généralisée, durable et équitable qui, à son tour, aboutira à la réalisation de l'objectif consistant à permettre au plus grand nombre de pays possible de remplir les critères de reclassement d'ici à la fin de 2020.

50. À cet égard, la CNUCED a un rôle important à jouer, en continuant d'aider les PMA à intégrer les mesures de renforcement des capacités productives dans leurs politiques et leurs stratégies nationales de développement<sup>13</sup>. Elle devrait également leur fournir (outre un cadre conceptuel) un cadre opérationnel qui contienne des moyens, des mesures et des modalités clairement définis en vue de renforcer leurs capacités productives.

51. En outre, la CNUCED devrait coopérer avec les autorités turques compétentes à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour le projet, annoncé par la Turquie, de centre international des sciences, de la technologie et de l'innovation destiné aux PMA, qui leur servira également de banque de technologies et les aidera à accéder aux technologies essentielles et à les utiliser.

## Ressources naturelles

52. Les produits de base continuent de jouer un rôle prépondérant dans le développement de nombreux PMA, ce rôle s'étant confirmé pendant le cycle d'expansion-récession de la décennie écoulée, y compris pendant les crises alimentaire et énergétique. Les événements de la décennie passée ont aussi, d'une manière générale, propulsé les questions des produits de base et de la sécurité alimentaire au premier rang des préoccupations internationales. Ces dernières années, on s'est également davantage intéressé au rôle de l'agriculture dans le développement.

53. L'importance des produits de base se mesure au nombre d'activités que la CNUCED leur consacre – par exemple, le Forum mondial sur les produits de base, plusieurs publications et la manifestation parallèle sur la dépendance à l'égard des produits de base et l'impact des crises mondiales multiples dans les PMA, coorganisée par la CNUCED à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. En plus des travaux de recherche qu'elle mène en permanence sur ces produits et sur le rôle de l'agriculture dans la transformation structurelle et le développement, la CNUCED peut appuyer les PMA en travaillant à l'élaboration de stratégies susceptibles de les aider à: a) réduire leur dépendance à l'égard des produits de base par la diversification, la création de valeur ajoutée et la conservation de la valeur; b) maximiser les avantages du secteur des produits de base; c) faire face à l'instabilité des prix des produits de base; et d) relier le secteur des produits de base à leur stratégie nationale de développement.

---

<sup>13</sup> Voir *Building Productive Capacities: UNCTAD Support for LDCs*, publication de 2011 qui présente les récentes activités de la CNUCED dans ce domaine.

## Commerce et ressources financières extérieures

54. Bien que les flux commerciaux et les flux financiers extérieurs aient augmenté dans les PMA durant la décennie écoulée, ils n'ont pas entraîné de transformation structurelle importante de leurs systèmes économiques. C'est pourquoi la tâche qui attend ces pays n'est pas seulement de trouver les moyens d'accroître ces flux mais aussi de se diversifier davantage et de renforcer leurs capacités productives afin de réduire les contraintes pesant sur l'offre. La CNUCED a réalisé des travaux considérables dans ce domaine au fil des années; elle a notamment coorganisé plusieurs manifestations parallèles pendant la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. En dehors de la manifestation sur le commerce et les capacités productives, mentionnée plus haut, elle a également coorganisé deux manifestations sur l'investissement et une manifestation sur la promotion du tourisme aux fins d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté.

55. À cet égard, la CNUCED doit fournir aux PMA une aide novatrice qui leur permette d'intégrer des politiques liées au commerce, à l'APD, à l'investissement et aux envois de fonds dans leur stratégie nationale de développement. Elle doit en particulier veiller au lancement et au renforcement des initiatives destinées à encourager l'investissement dans les PMA et, pour ce faire, suivre une approche innovante et globale qui s'appuie sur ses travaux de recherche et d'analyse directive concernant les rôles complémentaires de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le thème du *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés* est la coopération Sud-Sud.

## Crises mondiales multiples

56. Les crises mondiales de la décennie écoulée, dont les crises économique, financière, alimentaire et énergétique ainsi que les catastrophes naturelles, ont accentué la vulnérabilité des PMA aux chocs externes. De toute évidence, il existe des liens étroits entre les chocs économiques d'une part et, d'autre part, la dépendance à l'égard des produits de base et le manque de diversification et de réforme structurelle. Les activités de la CNUCED dans ces domaines ont déjà été évoquées. S'agissant des répercussions des changements climatiques sur le développement, la CNUCED travaille sur le sujet depuis des années. Elle a, par exemple, coorganisé une manifestation parallèle sur l'importance de l'«économie verte» dans le contexte des PMA, à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Cela étant, d'autres initiatives pourraient être prises afin de trouver les moyens permettant aux PMA de faire face aux difficultés liées aux changements climatiques et de parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive.

## Reclassement et transition sans heurt

57. Le Programme d'action d'Istanbul considère le reclassement des PMA et leur transition sans heurt non seulement comme des objectifs essentiels mais également comme une question d'ordre opérationnel. La transition sans heurt des pays qui sortent de la catégorie des PMA est essentielle pour s'assurer qu'ils s'engagent sur une trajectoire de développement soutenue sans que leur plan et leur programme de développement ne soient perturbés. Il est intéressant de noter que les participants au «Forum des intellectuels», organisé en marge de la Conférence, ont aussi examiné les conditions d'admission à la catégorie des PMA. Pendant les dix ans de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, il se pourrait que cette question domine le débat, parallèlement à celle de la transition sans heurt pour les pays qui sortent de la liste des PMA.

58. À l'avenir, la CNUCED devrait continuer de contribuer pleinement aux travaux du Conseil économique et social de l'ONU, y compris en prenant une part active au groupe de travail qui doit être établi par l'Assemblée générale pour étudier en détail le processus de transition et le renforcer.

### **Mise en œuvre, suivi et surveillance**

59. La surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul font partie intégrante de la mise en pratique du document. À cet égard, il convient de mentionner que la Turquie a proposé d'accueillir l'examen de mi-parcours, affectant 5 millions de dollars à la surveillance de la mise en œuvre du Programme d'action. Parmi les contributions concrètes à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance du Programme d'action, le Secrétaire général de l'ONU est prié d'élaborer un rapport qui tienne compte du travail réalisé par les organismes des Nations Unies et de le soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session (par. 155). Il est important que la CNUCED contribue à l'établissement de ce rapport.

## **IV. Conclusions**

60. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA a eu lieu dans un climat socioéconomique mondial difficile. Le document final, qui a pris la forme du Programme d'action d'Istanbul, envoie un signal important à la communauté internationale concernant les problèmes que les 880 millions de personnes qui vivent dans les 48 pays les moins avancés continuent d'affronter. Il énumère les mesures qui doivent être prises pour que les PMA parviennent à une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive qui leur permettra de remplir les critères de reclassement.

61. En dernière analyse, l'impact du Programme d'action d'Istanbul dépend en fin de compte de quelle manière et dans quelle mesure il sera mis en œuvre. Pour assurer son succès, les ressources sont essentielles. Au-delà des ressources, il est important de renforcer les capacités des PMA en matière de statistique et de collecte de données afin de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement. Il est évidemment essentiel que les différentes parties prenantes – PMA et partenaires de développement – assument leurs responsabilités et mettent en œuvre les mesures contenues dans le Programme d'action d'Istanbul. Ce n'est que si elles s'acquittent correctement de cette tâche que l'on pourra déterminer si le Programme d'action a su tenir compte de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles selon laquelle «il est nécessaire d'adopter une approche plus stratégique, globale et soutenue, fondée sur des engagements à la fois ambitieux, ciblés et réalistes si l'on veut que se produise dans les PMA une transformation structurelle propre à favoriser une croissance économique plus rapide, soutenue, sans exclusive et équitable et le développement durable et pour aider ces pays à résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent de longue date et les nouvelles difficultés qui se font jour» (par. 5).

62. Le Programme d'action d'Istanbul sera mis en œuvre dans le cadre du budget existant de l'ONU. Le Programme de travail convenu n'entraînera donc pas le prélèvement de ressources additionnelles auprès des sources budgétaires ordinaires. Cela semble insuffisant compte tenu de l'objectif ambitieux que l'on s'est fixé de permettre à la moitié des PMA de remplir les critères de reclassement d'ici à 2020. Il est donc nécessaire de trouver des ressources supplémentaires, y compris auprès de sources extrabudgétaires, pour renforcer l'impact des travaux de la CNUCED sur les PMA. En conséquence, les donateurs sont invités à augmenter leur contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA.

---